



PROJET SALF

Rapport d'activités Novembre 2016

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux	2
1 Investigations	3
2 Opérations	3
3 Légal	3
4 Media	5
5 Management	6
6 Relations extérieures	7
7 Conclusion	8

Points principaux

- La coordination, sa coordinatrice, son assistante de coordination, se concentre sur la venue du directeur du réseau EAGLE, Mr Ofir Drori du 13/11 au 25/11/16 dans le cadre de rendez-vous majeurs avec de nouvelles relations extérieures au projet SALF. Ainsi de nombreux rendez-vous avec différents Ambassadeurs (USA, Royaume Uni, Pays-Bas...) et différents Ministères (Justice, Environnement, Intérieur...) sont organisés pour rencontrer ou renforcer les relations extérieures du projet SALF dans l'objectif de soutenir, appuyer le projet dans l'application de la loi faunique au Sénégal et lutter contre la corruption. Dans les autres objectifs majeurs de ces rencontres, obtenir la signature du protocole d'accord entre le Gouvernement et l'ONG Wara qui est en attente depuis 2013.
- Ofir Drori, organise également des sessions de travail quotidiennes avec la coordination. Il forme et prépare l'assistante de Coordination qui reprendra la fonction de Coordinateur SALF en Mars 2017, tandis qu'il étudie avec la Coordinatrice SALF actuelle, la mise en place d'une réplique du modèle EAGLE en Côte d'Ivoire dont elle sera chargée en 2017. Ce nouveau projet en Côte d'Ivoire demandera de nombreux déplacements et absence de la directrice WARA et coordinatrice actuelle du projet SALF qui justifie le changement de fonction de l'assistante de coordination de SALF vers la fonction de Coordinateur.
- Poursuite de la mise en conformité avec le code de travail et la législation locale. Tous les contrats de travail sont signés par les activistes SALF et des rendez-vous sont organisés avec la coordination et les institutions du travail pour légaliser et valider les contrats.
- Poursuites des investigations à l'intérieur du pays. L'équipe a retravaillé sa façon de procéder dans les investigations pour augmenter le nombre d'enquêtes, d'identification de trafiquants et procéder plus régulièrement à des arrestations. Le mois de novembre atteint le nombre de 31 investigations. Un chiffre encourageant qui démontre les efforts déployés pour augmenter le nombre d'arrestations à l'avenir. Aucune arrestation ce mois-ci, liée à la priorité de présence du directeur du réseau EAGLE et à l'indisponibilité de la Coordinatrice et son assistante, concentrées sur les relations extérieures et les différentes séances de travail avec Ofir Drori.
- Départ d'un juriste du projet les 11/11/16 et arrivée de 2 enquêteurs en test le 07/11/16. La formation d'un chargé de média et d'une juriste entrés au projet le 28/10/16 se poursuit positivement.
- Dans le cadre d'une mission d'évaluation, contrôle, renforcement de capacités du département comptable de SALF, Danielle Mbui, comptable en chef du CCU EAGLE vient en mission au projet SALF du 30/11/16 au 04/12/16.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	27
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	27

- **27** enquêtes ont été réalisées durant le mois d'octobre 2016 dans **4** régions. **0** des investigations a abouti à **0** opérations. Toutes les investigations portaient sur des espèces intégralement protégées.
- Le mois de novembre atteint le nombre de 27 investigations pour 2 enquêteurs recrutés et 2 enquêteurs en test dans la deuxième quinzaine de novembre. Un chiffre encourageant qui démontre les efforts déployés pour augmenter le nombre d'arrestations à l'avenir.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	0

- Aucune arrestation ce mois-ci, liée à la priorité de présence du directeur du réseau EAGLE et à l'indisponibilité de la Coordinatrice et son assistante, concentrées sur les relations extérieures et les différentes séances de travail avec Ofir Drori.

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	04 (affaire Abdou Karim DIOP)
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	01, Lieu: Maison d'Arret de Kaolack (41 jours)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	01

Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	01 affaire Abdou Karim DIOP
---	------------------------------------

04 audience s'est tenue dans **1** tribunal de Kaolack avec **1** présumé trafiquant poursuivi dont **1** en détention ce mois-ci et **0** sous contrôle judiciaire avec **0** décisions de justice

Arrestation	Pas d'arrestation
Audition	Zéro audition
Garde à vue	Zéro Garde à vue
Déferrement	Zéro déferrement
Mandat de dépôt	Zéro mandat de dépôt
Première audience	02/11/2016 Renvoi au 11/11/16 pour grève des greffiers
Deuxième audience	16/11/2016 Renvoi au 23/11/16 pour grève des greffiers
Troisième audience	23/11/2016 audience de plaidoiries/ Mise en délibéré pour décision être rendue le 30/11/2016
Dernière audience	30/11/2016 audience de délibéré : A ce jour, le Tribunal de Grande Instance de Kaolack le tribunal, statuant publiquement et contradictoirement: - Déclare Coupable le trafiquant ; - le condamne à 6 mois avec sursis ; - le condamne à payer une amende de 500 000 FCFA et des dommages et intérêts d'un montant de 1 000 000 FCFA - fixe la contrainte par corps au maximum
Total jours en détention	Arrêté le 21/11/2016, Abdou Karim DIOP a fait à la date du 30/11/2016 quarante et un (41) jours de détention

Pour ce mois de novembre, aucune arrestation n'a été faite. Mais cela n'a pas empêché au département légal de poursuivre ses missions habituelles hors opération. Ainsi, suite à l'arrestation du 21 Octobre 2016 de Abdou Karim DIOP poursuivi pour flagrant délit de détention, circulation, commercialisation (de 106 Peaux d'espèces intégralement et partiellement protégées par le code de la chasse et de la protection de la faune du Sénégal) pour une valeur estimée à plus de 2.500.000 FCFA sur le marché national et complicité de capture d'abattage, le département a continué la phase judiciaire de cette affaire.

Après son déferrement et mandat de dépôt le 24 Octobre 2016, la première audience de jugement prévue initialement le 02 Novembre 2016 devant le tribunal de grande instance de Kaolack a été renvoyée au 16 du mois pour grève des greffiers. À cette date l'audience a encore été renvoyée au 23 novembre pour plaidoiries ; audience de plaidoiries lors de laquelle le prévenu a reconnu la détention, la circulation et la commercialisation avant de nier la complicité de capture et d'abattage qui lui est reprochée. L'avocat du projet, après avoir donné une leçon sur la criminalité faunique au tribunal a, par ailleurs, concernant cette

complicité, précisé au tribunal qu'il y a renversement de la charge de la preuve. Ainsi il appartient au prévenu de prouver qu'il n'a pas capturé. Le procureur, quant à lui, a demandé l'application de la loi dans toute sa rigueur. Le tribunal déjà sensibilisé par les juristes du projet a mis l'affaire en délibéré au 30 novembre pour décision être rendue.

A cette date, le Tribunal de Grande Instance de Kaolack, vide son délibéré comme suit : « **le tribunal statuant publiquement et contradictoirement déclare le prévenu :**

- **Coupable du délit de détention, circulation et commercialisation d'espèces intégralement et partiellement protégés et de complicité d'abattage.**
- **le condamne à 6 mois avec sursis**
- **le condamne à payer une amende de 500 mil F CFA et des dommages et intérêts d'un montant d'1 million de F CFA**
- **fixe la contrainte par corps au maximum »**

Par ailleurs, le département légal, dans le cadre de la mission du Directeur d'EAGLE au Sénégal, a appuyé la coordination concernant les formalités administratives relatives aux demandes d'audience avec toutes les autorités nationales et consulaires impliquées à la lutte contre la criminalité faunique au Sénégal.

Au chapitre des formations, le département a préparé, l'agent de la Direction des Parcs Nationaux (DPN) dans son rôle de partie civile à l'audience qu'il tenait pour la première fois.

En ce qui concerne les rencontres avec nos partenaires dans la lutte contre la criminalité faunique, la nouvelle juriste en test a été présentée à certains magistrats (points focaux) au palais de justice. Avec le rythme des audiences et le nombre insuffisant de juges, certains d'entre eux occupés pour des audiences nous ont donné rendez-vous en début décembre pour prendre contact avec la nouvelle juriste.

Le département est en train de concevoir un document portant guide juridique de la criminalité faunique au Sénégal qui servira de document de base pour tous les acteurs impliqués à la matière mais aussi pour les chercheurs et étudiants qui s'intéressent au domaine.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 0			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	0	0

SALF a produit **0** pièces médiatiques dans la presse sénégalaise dont **0** pièce télévision, **0** pièce radio, **0** pièces internet et **0** pièces presse papier.

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	1
Nombre de media en test	1
Nombre d'enquêteur en test	2
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	2

- La coordination, sa coordinatrice, son assistante de coordination, se concentre sur la venue du directeur du réseau EAGLE, Mr Ofir Drori du 13/11 au 25/11/16 dans le cadre de rendez-vous majeurs avec de nouvelles relations extérieurs au projet SALF. Ainsi de nombreux rendez-vous avec différents Ambassadeurs (USA, Royaume Uni, Pays-Bas...) et différents Ministères (Justice, Environnement, Intérieur...) sont organisés pour rencontrer ou renforcer les relations extérieures du projet SALF dans l'objectif de soutenir, appuyer le projet dans l'application de la loi faunique au Sénégal et lutter contre la corruption. Dans les autres objectifs majeurs de ces rencontres, obtenir la signature du protocole d'accord entre le Gouvernement et l'ONG Wara qui est en attente depuis 2013.
- Ofir Drori, organise également des sessions de travail quotidiennes avec la coordination. Il forme et prépare l'assistante de Coordination qui reprendra la fonction de Coordinateur SALF en Mars 2017, tandis qu'il étudie avec la Coordinatrice SALF actuelle, la mise en place d'une réplique du modèle EAGLE en Côte d'Ivoire dont elle sera chargée en 2017. Ce nouveau projet en Côte d'Ivoire demandera de nombreux déplacements et absence de la directrice WARA et coordinatrice actuelle du projet SALF qui justifie le changement de fonction de l'assistante de coordination de SALF vers la fonction de Coordinateur.
- Un rendez-vous est pris pour la signature du protocole d'accord entre WARA PROJECT et le Ministère de l'Environnement le 01/12/16.



- Poursuite de la mise en conformité avec le code de travail et la législation locale. Tous les contrats de travail sont signés par les activistes SALF et des rendez-vous sont organisés avec la coordination et les institutions du travail pour légaliser et valider les contrats.
- Poursuites des investigations à l'intérieur du pays. L'équipe a retravaillé sa façon de procéder dans les investigations pour augmenter le nombre d'enquêtes, d'identification de trafiquants et procéder plus régulièrement à des arrestations. Le mois de novembre atteint le nombre de 31 investigations. Un chiffre encourageant qui démontre les efforts déployés pour augmenter le nombre d'arrestations à l'avenir. Aucune arrestation ce mois-ci, liée à la priorité de présence du directeur du réseau EAGLE et à l'indisponibilité de la Coordinatrice et son assistante, concentrées sur les relations extérieures et les différentes séances de travail avec Ofir Drori.
- Départ d'un juriste du projet les 11/11/16 et arrivée de 2 enquêteurs en test le 07/11/16. La formation d'un chargé de média et d'une juriste entrés au projet le 28/10/16 se poursuit positivement.
- Dans le cadre d'une mission d'évaluation, contrôle, renforcement de capacités du département comptable de SALF, Danielle Mbui, comptable en chef du CCU EAGLE vient en mission au projet SALF du 30/11/16 au 04/12/16 et rencontre la coordination de SALF pour établir et dérouler un programme de travail de 4 jours avec le comptable du projet.



6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		27	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
13	1	1	12

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:

1. DNP, Mr le Directeur des Parcs Nationaux
2. Mr le substitut du Procureur de la République de Kaolack
3. Monsieur le juge intérim du Président du Tribunal de Grande Instance de Kaolack
4. Mr le Commandant chargé du service de Sécurité Intérieur de l'Ambassade de France
5. Tribunal de Grande Instance de Dakar, juges et procureurs point focal SALF
6. Mr le 1^{er} conseiller chargé de l'environnement de l'Ambassade de France
7. Mr le 1^{er} conseiller de l'Ambassade de France
8. Service de sécurité intérieure de l'Ambassade de France, Mr le commandant de Gendarmerie
9. Service de sécurité intérieure de l'Ambassade de France, Mr le commissaire de Police divisionnaire
10. Union Européenne, Mr le Chef de Coopération
11. Union Européenne, Environnement et corruption
12. Son excellence Mr l'Ambassadeur des USA
13. Mr le chargé des affaires Economiques et Sociales de l'Ambassade des USA
14. Mr le conseiller Juridique de l'Ambassade des USA
15. Mr le RSO de l'Ambassade des USA
16. Son excellence Mr l'Ambassadeur de Grande Bretagne
17. Mme la 1^{ere} Conseiller de l'Ambassade des Pays Bas
18. Mme la Directrice de Cabinet du Ministère de la Justice
19. Mr le Ministre de L'intérieur et de la Sécurité Publique
20. Mme la Secrétaire Générale du Ministère de l'Environnement
21. Mr le Conseiller Juridique du Ministère de l'Environnement
22. Mr le Chef de la Division des Investigations Criminelles
23. Mr le Vice-Président de l'OFNAC (Office National contre la Fraude et la corruption)
24. Mr le CMR de Police de l'OFNAC
25. Mr le Chef du bureau des Plaintes de l'OFNAC
26. Mr l'Ancien Ministre de l'Environnement
27. Mme la 1^{er} correspondante Afrique de l'Ouest journal le REUTERS.

7 Conclusion

Le mois de Novembre est marqué par venue du directeur du réseau EAGLE, Mr Ofir Drori du 13/11 au 25/11/16 dans le cadre de rendez-vous majeurs avec de nouvelles relations extérieurs au projet SALF. Ainsi de nombreux rendez-vous avec différents Ambassadeurs (USA, Royaume Uni, Pays-Bas...) et différents Ministères (Justice, Environnement, Intérieur...) sont organisés pour rencontrer ou renforcer les relations extérieures du projet SALF dans l'objectif de soutenir, appuyer le projet dans l'application de la loi faunique au Sénégal et lutter contre la corruption. Un rendez-vous est pris pour la signature du protocole d'accord entre WARA PROJECT et le Ministère de l'Environnement le 01/12/16. Les opérations devraient reprendre début Décembre.